LE COVRIER DE LA COVR,

PORTANT LES NOVVELLES de S. Germain, depuis le 15. Mars 1649. iusques au 22.



A PARIS,
Chez DENYS LANGLOIS, au mont S. Hilaire, à l'Enseigne du Pelican.

M. DC. XLIX.
AVEC PERMISSION.

Aduis au Lecteur.

MESSIEVRS,

Puis que tout le monde se mesle de vous donner des nouuelles, i'ay crû que vous ne trouueriez pas mauuais que ie vous fisse part de celles que i'ay aprises depuis huict iours, si elles vous sont agreables ie tascheray par la suite de celles qui viendront à ma connoissance, de contenter vostre curiosité. Mais n'attendez de moy, ny de grandes prefaces, ny des paroles estudiées, & moins encore des loüanges ou des inuectiues affectées. Ie laisse ces petits soins à ceux qui veulent remplir leurs feüilles à quelque prix que ce soit, ou qui establissent leur gloire sur des papiers volans, & leur fortune sur la faueur. Pour moy, comme mon mestier est de courir, ie ne sçaurois m'attacher qu'aux choses necessaires, les digreßions, qui sont à peine suportables dans vn corps d'histoire, me semblent trop ennuyeuses dans vn journal pour vous en presenter dans celuy-cy: & la verité est assés belle pour n'auoir pas besoin d'ornement estranger. Si vous trouuez que ie me sois trompé en quelque chose, donnez moy moyen de me tromper moins à l'auenir. L'Imprimeur receura vos auis quand il vous plaira de nous en faire part, & le public vous en sera obligé auec moy.

LE COVRRIER DE LA COVR.

PORTANT LES NOVVELLES de S. Germain, depuis le 15. Mars 1649. iusques au 22.



LA Conference pour la Paix du Royaume, & l'approche des Troupes de part & d'autre pour la Guerre du dehors, ont fait à la Cour presque tout l'entretien de cette sepmaine, aussi bien qu'à Paris. En voicy le détail.

Lundy 15. de ce mois on sçeut qu'il auoit esté arresté au Parlement que les mesmes Deputez de la Compagnie viendroient faire instance pour la Reuocation de quatre Articles du Traité de Ruel, sçauoir sur ceux de la Seance du Parlement à S. Germain pour vn lict de Iustice, de la cessation des Assemblées durant cette année, des prests sur les Tailles, & autres reuenus du Roy, & de la reddition de la Bastille : & de plus pour obtenir vn plus grand éclaircissement sur la conseruation des interests des Princes & Seigneurs vnis auec le Parlement.

Ce mesme iour le Regiment de Persan, & autres troupes qui estoient sorties de S. Denys, & des autres postes, soubs la conduitte du Maréchal Du-Plessis-Praslin, eurent ordre de retourner en leurs premiers Quartiers.

Mardy 16. les treize Deputez du Parlement ayant reçeu les Passe-ports necessaires, tant pour eux, que pour quatre Enuoyez des Generaux de Paris, se rendirent presque tous à Ruel, où ils coucherent, mais non pas lesdits Enuoyez : les Generaux s'étans contentez de remettre les Cayers de leurs pretentions entre les mains de Monsieur le Premier President.

Le mesme iour on eut nouuelles que les Ennemis estoient entrez bien auant dans la Picardie.

Mercredy 17. Monsieur le Tellier fut à Ruel voir les Deputez du Parle-

ment sur les 9. heures du matin, sans doute pour les conuier de se transporter à S. Germain, & regler le temps & le lieu de la Conference.

L'Apresdisnée les Deputez s'estants rendus à S. Germain, furent faire compliment à la Reyne dans son Cabinet, & en suitte allerent chez Monsieur le Chancelier, où la Conference fut ouuerte entre les Ministres & eux, sans l'interuention de Monsieur le Duc d'Orleans, de Monsieur le Prince, ny du Cardinal Mazarin. La premiere chose qui fut proposée par les Deputez du Parlement, fut vne suspension d'armes pour trois iours: durant lesquels toutes sortes de personnes & de denrées pourroient aller & venir librement, sans que d'vn costé ny d'autre on exerçast aucun acte d'hostilité: Ce qui fut conclu, & les ordres donnez pour cela.

Le mesme iour il arriua des Courriers & Espions qui asseurerent que l'Auantgarde de l'Armée de l'Archiduc estoit arriuée à Crecy en Lannois à cinq ou six lieuës de Soissons, composée de trois mille Cheuaux (y compris mille Dragons) & deux mille Fantassins, que le Marquis de Nermonstier y estoit, & qu'on disoit que le reste de l'Armée suiuoit, que quelques-vns font plus grande, les autres moindre.

On eut en mesme temps des Lettres de Lorraine, portans que l'Auantgarde de l'Armée du General Erlach estoit en marche pour entrer dans la Champagne: qu'il y auoit neuf Regiments de Caualerie, & que le tout se montoit à plus de quatre mille hommes. On dit aussi qu'Erlach écriuoit que le reste de ses troupes qui faisoient enuiron six mil hommes, deuoit suiure de prés l'Auant-garde, & confirmoit la retraitte de Monsieur le Maréchal de Turenne au delà du Rhin, sans troupes, son armée l'ayant presque entierement abandonné.

On parle diuersement de la Landgraue de Hesse: les vns voulans qu'elle ait promis ses troupes à la Reyne, les autres qu'elle en ait baillé partie au Prince de Talmond son gendre, qui prend qualité de Prince de Tarente, pour venir soûtenir le party où Monsieur de la Trimoüille son pere est engagé: & les mieux informez disans qu'elle a promis seulement de s'employer enuers les Chefs qu'elle licentiera, en execution de la Paix d'Allemagne, pour les engager à seruir la France: mais que ses troupes, aussi bien que celle des autres Princes d'Allemagne estant licentiées, seront à qui plus leur donnera. De cette façon il y a grande apparence que la France & l'Espagne en auront, l'vne & l'autre Couronne ayant enuoyé de l'argent sur les lieux pour cét effet. Mais il est à craindre que les Espagnols en auront dauantage, parce qu'ils y ont enuoyé vn peu plus d'argent, & qu'ils ont des Quartiers d'Hyuer ou Rendez-vous à leur donner plus prés de leurs Postes.

On dit de plus, que la Reyne de Suede enuoye deux mille Cheuaux à la Reyne: Et d'autre-part que Madame de Cheureuse negotie fort auec les Hollandois pour les obliger à donner vn puissant secours au Parlement, que quelques-vns font monter à huict mille hommes. Mais tout cela n'est pas encore bien asseuré.

Ieudy

¶ Ieudy 18. dans la Conference qui fut tenuë chez Monsieur le Chancelier, les Deputez du Parlement, sans faire mention des 4. articles, dont ils devoient demander la reformation, afin de monstrer que ce n'estoit point pour leur interest qu'ils estoient venus, proposerent seulement les demandes des Princes & Seigneurs: dont les principales estoient;

Pour Monsieur le Prince de Conty vne place de seureté en son Gouuernement de Champagne, l'entrée au Conseil d'enhaut, comme estant deuë à sa naissance, & la reparation des Halles & autres lieux ruinez dans la ville de S. Denis.

Pour Monsieur le Duc d'Elbeuf le payement des Arrerages deus depuis long-temps de la pension promise à Madame sa femme sœur du feu Roy, par son Contract de mariage.

Pour Monsieur le Duc de Beaufort, qu'on rendist à Monsieur le Duc de Vandosme, son pere, le Gouuernement de Bretagne, qui luy auoit esté donné par le Roy Henry IV. son pere, en faueur de son mariage, & dont il a esté depossedé par le Cardinal de Richelieu, auec promesse de deux cents mille escus, qu'il n'a point touchez; ou qu'on luy baillast l'Admirauté qui luy auoit esté promise en recompense dudit Gouuernement.

Pour Monsieur le Duc de la Trimoüille, la restitution de la ville de Perpignan, & de tout le Comté de Roussillon, qu'il pretend luy appartenir du chef de sa bisayeule, qui estoit de la Maison d'Aragon, & heritiere de la branche des Roys de Naples de cette famille-là, en vertu de certaine clause d'vn ancien Contract de mariage. Mais pour ce poinct on croid que c'est plustost pour faire vn acte qui conserue à ce Seigneur le droit qu'il peut auoir, qu'en esperance d'obtenir sa demande, qu'il a fait faire cette proposition.

Pour Monsieur le Duc de Boüillon, qu'on fasse nouuelle estimation de la valeur de sa Principauté de Sedan, & qu'on luy donne recompense conformement à ce qu'on luy a promis: Et dautant que les terres qu'on luy a offertes pour son dédommagement, sont la pluspart dans l'Auuergne, qu'on luy en donne le Gouuernement, sauf à desinteresser celuy qui en est pourueu.

Pour Monsieur le Mareschal de la Motthe, le payement de cent mille liures, dont il a vn breuet, & du reste des arrerages de son Duché de Cardonne, qu'on a perceus durant sa detention, auec la restitution du Gouuernement de la ville de Seuire, ou Bellegarde en Bourgogne, qu'on luy a osté sans recompense, ou autre pareil.

Pour Monsieur le Prince de Marsillac, & le Marquis de Vitry des lettres de Duc & Pair, & le Tabouret pour leurs femmes dés à present, comme choses qui leur ont esté promises, sauf à demander l'enregistrement de leurs lettres apres la Majorité seulement.

Il y a quelques autres demandes de moindre importance, toutes fondées sur pareilles raisons ou promesses de la Iustice, desquelles neantmoins tous ces Seigneurs protestent de se remettre au Parlement.

Le mesme iour Madame de Montbazon fut à la Cour: On ne sçait pas

bien le ſujet de ſon voyage. Mais il eſt certain que le Sieur de. . . . Lieutenant de Monſieur de Mont-bazon à Soiſſons, n'a pas deferé aux ordres qu'il a receus de la Cour, de remettre cette Ville-là au Mareſchal d'Eſtrée, qui eſt depuis 15. iours, ou trois ſemaines à Chauny, ou aux enuirons pour cét effet; & on apprehende à la Cour qu'il ne ſoit d'intelligence auec les Ennemis.

Ce iour le Mareſchal Dupleſſis-Praſlin eut ordre de s'auancer auec la pluſpart des vieux Regiments tirez de la pluſpart des quartiers qui ſont autour de Paris, faiſant 5. à 6. mille hommes, du coſté de Villiers-Coſterets, pour aller au deuant des Ennemis, & leur empeſcher le paſſage de la riuiere d'Aiſne, & l'entrée de l'Iſle de France, ou du moins les tenir en jalouſie en attendant l'arriuée des troupes d'Erlach.

Vendredy 19. les Deputez du Parlement ſe rendirent à S. Germain, furent chez Monſieur le Chancelier, & diſnerent à la Capitainerie. Les Deputez des Princes y furent auſſi, ſçauoir Monſieur le Duc de Briſſac, & les Sieurs de Barriere, & de Grecy, & meſme le Sieur d'Atonuille enuoyé de Monſieur de Longueuille: Mais il ne fut rien reſolu, ny propoſé de nouueau, à cauſe qu'on trouua bon d'attendre les Deputez du Parlement de Roüen qu'on ſçeut eſtre en chemin.

On ſe plaignit à la Cour des difficultez qu'on faiſoit aux portes de Paris, de laiſſer ſortir ceux qui ſe vouloient retirer, & qu'on les obligeoit à pourſuiure des Paſſeports qui n'eſtoient accordez qu'auec peine, à cauſe que le Parlement n'en donnoit plus, mais les Generaux qui auoient fait redoubler la garde. On ſe plaignit encore du mauuais traittement qui auoit eſté fait à quelques Allemands, & autres gens de guerre: Les Deputez au contraire ſe plaignirent de ce qu'on arreſtoit, & que l'on traittoit mal ceux qui apportoient des viures à Paris, & que les Soldats continuoient de voler & de violer iuſques aux portes de la Ville, nonobſtant la treſve: Mais il fut reſpondu que ces choſes ſe faiſoient ſans ordres, & qu'on ne pouuoit pas empeſcher que quelques Soldats ne ſe débandaſſent, & ne commiſſent de pareilles violences à vne mouſquetade de S. Germain meſme.

Nouuelles vinrent de Munſter que l'on commençoit d'executer le Traitté de la Paix d'Allemagne du coſté des Suedois & des autres intereſſez, & qu'on s'eſtonnoit qu'on ne fiſt le meſme de la part de la France. Ce qui fit reſoudre ... enuoyer le Sieur de Vauteſte, pour tenir la main à l'execution des choſes ...ées, au lieu du Mareſchal de Turenne qui en auoit receu l'ordre.

...e deuant expirer à minuit, fut renouuellée pour autres trois iours.

... à cauſe de l'abſence de Monſieur d'Atonuille, & de l'attente ...en, on ne fit rien dans la Conference, que s'entretenir, ...aute s'y trouua, comme ſecond Deputé des Princes.

... lettre du ſieur Pardieu Gouuerneur de Guiſe, par ...de Legues, qui eſtoit dans l'Armée de l'Ar... qu'il ſeroit bien aiſe de contribuer à la ...ains des Eſpagnols, en remettant ſa

d...
accorda...
La treſv...
Samedy 20...
des Deputez de Rou...
...que le Comte de M...
...putez vne...

Place pour sa rançon; Mais qu'il auoit rescrit auec le mespris qu'il deuoit.

Huit bateaux chargés, sçauoir six de blé, & deux d'auoine, venans de Soissons pour Paris, furent arrestez au Pont de S. Germain par ordre de la Reine, dont les Marchands se plaignirent à quelques-vns des Deputez du Parlement, qui trauaillerent à les faire passer, mais ils ne peurent rien auancer pour ce iour.

Le bruit ayant couru que la ville de Tours s'estoit declarée pour Paris, & la cherté d'argent & de viures estant grande à S. Germain, Monsieur le Comte de S. Agnan se preparoit à ramener ses trois cents Cheuaux vers le païs Blaisois pour garder leurs maisons, On disoit que les Bourguignons venus au mandement de Monsieur le Prince, estoient sur le poinct de s'en retourner aussi chez eux faute d'argent.

On fit grand feste de la nouuelle qui arriua, que les troupes d'Erlach estoient arriuées en Champagne du costé de Ste Menehoud, & l'on croid qu'estant iointes à celles du Mareschal Du Plessis, elles seront plus que suffisantes pour faire teste aux gens de l'Archiduc.

Dimanche 21. Quoy que le sieur d'Atenuille eust dit que les Deputez du Parlement & de la Cour des Aydes de Roüen seroient sur les trois heures à S. Germain, ils ne sont point arriuez, & il n'a esté rien fait; Monsieur le Chancelier ayant dit qu'il n'estoit pas besoin de s'asseoir, puisque tout le monde n'y estoit pas, & qu'on asseuroit qu'ils y seroient dans la iournée. Ainsi la Conference a esté remise à demain Lundy huit heures du matin. Mais on sçeut que le iour precedent Monsieur le Prince de Conty auoit declaré au Parlement, que tant luy, que tous les Seigneurs qui estoient auec luy, ayans enuoyé pour faire des Propositions, on pourroit croire qu'ils n'auoient autre but que leurs interests, & qu'afin que tout le monde sçeust qu'ils ne songeoient qu'au bien public, ils protestoient qu'ils se departoient volontiers des demandes qui les pouuoient regarder en particulier, pourueu que le Cardinal Mazarin se retirast, qui estoit vne chose qu'ils estimoient necessaire pour l'vtilité publique, aussi bien que pour la leur; Que neantmoins s'il y auoit tant de difficulté, que cela ne se pûst obtenir sans mettre l'Estat en danger, ils s'en remettoient à ce que le Parlement trouueroit bon, de quoy il auoit demandé acte, qui luy fut enuoyé, & des Extraits du Registre enuoyez tant à Monsieur le premier President pour en estre auerty, qu'au Comte de Maure, pour en faire la Proposition.

Les Deputez du Parlement ayant pressé pour le passage libre des huit batteaux de Soissons, ont enfin obtenu auec beaucoup de peine, & contre les ordres de quelques vns, qu'on en laisseroit passer six, qu'ils ont eux-mesmes fait partir, & donné ordre qu'on en amene dauantage des mesmes lieux. Ceux-là seront demain à Paris, s'il n'y a eu ordre de les arrester à S. Clou.

Il y a eu auiourd'huy dans quelques maisons des principales de la Cour, des cheuaux sellez, & des Cochers & postillons auertis de se tenir prests, sans toutefois auoir ordre de partir, ce qui fait croire que le Roy ne sera pas long-temps icy.

La suspension doit finir demain au soir : il n'est pas croyable combien de gens en profitent, on ne void autre chose sur le chemin de Paris que des carrosses pleins de personnes de condition, & des chariots chargez de bagage, qui sortent de la Ville.

FIN.

